



NOUVELLES ACTIVITÉS

• GESTION DES MINI+

Le stage se déroulera comme prévu le 30 juin. Vous avez été très nombreux à vouloir participer (50) plutôt que de refuser, nous avons fonction de dédoubler ce stage en fonction des lieux d'habitation. Une partie au Pradel avec Claude, Françoise, Bernadette et Olivier. Et une autre chez Pascal aidé par Jean-Pierre.

• SORTIES BOTANIQUES

Voir résumé de la première sortie ci-contre.

• Les ATELIERS

Bien que les dates ne soient pas encore arrêtées définitivement, voici ce que nous pouvons dire, les personnes ayant marquées leurs intérêts seront informées directement.

- "Je fais mes étiquettes" se déroulera probablement entre Juillet et Août, c'est Roberte notre graphiste qui fait le bulletin qui "sera aux manettes".

- "Valorisation des miels" sur Octobre.

- "La Cire" sur Novembre.

MODIFICATION de la LÉGISLATION CONCERNANT les MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES à DESTINATION de l'APICULTURE

S'appuyant sur une proposition de l'Anses (Saisine n° 2017-SA-0027 du 6-01-2017) qui émettait un avis favorable à l'exonération de la réglementation des substances vénéneuses «acide oxalique» et «amitrazé» destinées à la médecine vétérinaire en vue

de leur utilisation pour le traitement des ruches, le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation vient de prendre l'Arrêté suivant:

Arrêté du 5 mai 2018 (publié au JO du 26 mai 2018) modifiant l'arrêté du 24 avril 2012 portant de la réglementation des substances vétérinaires vénéneuses destinées à la médecine vétérinaire à destination de l'apiculture, exonère les substances ci-dessus.

En clair, cela veut dire que maintenant **l'ensemble des médicaments vétérinaires ayant une AMM ne sont plus soumis à délivrance d'une ordonnance.** Vous trouverez sur notre site le tableau de l'ensemble des médicaments vétérinaires à destination de l'apiculture, ayant une AMM. ➔ Voir aussi sur le site «Varroa, mieux connaître pour mieux combattre».

Cependant :

... la délivrance de médicaments vétérinaires "antivarroose" à base d'acide oxalique ou d'amitrazé demeure strictement autorisée dans les 3 circuits d'ayant-droit :

- par un vétérinaire autorisé à exercer la médecine vétérinaire et chargé par l'apiculteur du suivi de ses ruches ;
- par le groupement apicole agréé auquel adhère l'apiculteur et dans le cadre de son PSE (l'acide oxalique ou l'amitrazé sont et demeurent inscrits sur la liste positive) ;
- par un pharmacien d'officine.

Votre pharmacien est donc fondé à vous délivrer ces médicaments sans avoir à lui présenter une ordonnance.

Ceci a été fait pour faciliter la lutte contre Varroa qui reste une nécessité, et un devoir de l'apiculteur responsable, respectueux de ses abeilles et des ruches voisines. Il n'y a donc plus de mauvaises excuses pour ne pas le faire. ■

Sortie botanique

Une première approche a été faite, le 13 mai sur le site du Pradel avec les élèves du rucher école. Voici ce que dit Pascal de cette petite prospection botanique :

L'environnement du rucher se situe en zone argilo calcaire, en grande partie consacrée à la culture de la vigne et des cultures fourragères ; la végétation naturelle ne persiste qu'en bordure des parcelles et chemins.

Parmi les plantes observées :

Deux géraniums différents, "à feuilles rondes" et "herbe à Robert", pollinisation par des diptères exemple bombole ou papillons, exemple moro sphinx. Des crucifères, la moutarde noire, le passage officinal (brocoli sauvage). Nos abeilles, quelque soit l'environnement rentrent des quantités importantes de pollen de crucifères, très nutritif. Elles y trouvent aussi du nectar plus ou moins abondant selon les espèces. Dans cette famille, nous avons vu la capselle bourse à Pasteur, non mellifère, récoltée à des fins médicinales (Quel usage?). Cette plante a la particularité de capturer de petits insectes dans le mucilage qui entoure les graines et de les digérer (de façon facultative...).

Des astéracées (composées), la bardane, plante rudérale qui a inspiré le "velcro", les fruits voyageant sur la fourrure des animaux. La plante est mellifère mais les abeilles ayant le choix, ne la visitent pas toujours!

Les pissenlits et crépis en fin de floraison, très utiles aux abeilles en début de saison.

Nous avons vu plusieurs chénopodiacées (famille des bettes, épinards, oseille), dont le chénopode blanc comestible, plusieurs rumex... La pollinisation se fait principalement par le vent, rarement mellifère ou pollinifère.

Dans la famille des cucurbitacées, nous avons vu la bryone dioïque et avons pu distinguer les pieds mâles et les pieds femelles. Plante mellifère, à longue floraison, plusieurs espèces d'abeilles solitaires en dépendent pour subsister.

Dans la famille des Caryophyllacées, nous avons vu le silène enflé, comestible. Cette plante comme toute la famille est visitée par les insectes à longue langue ou trompe, le nectar est inaccessible pour nos abeilles.

Dans la famille des rubiacées, nous avons vu la garance et le gaillet gratteron, non mellifères. Plusieurs arbres et arbustes mellifères: l'acacia (qui n'est pas un acacia! on devrait l'appeler robinier faux acacia), l'érable champêtre, le cornouiller sanguin et la pas très fréquente bourdaine, à la floraison discrète, très visitée par les abeilles (il existe d'ailleurs un miel de bourdaine réputé, produit dans le Cantal, par exemple).

Nous avons vu la véronique de Perse, mellifère, en fin de floraison. Le trèfle blanc très mellifère non encore fleuri.

Nous avons vu la violette, mais peu de personnes savent qu'elle possède deux formes de fleurs, la

violette bien connue et plus tard en saison, des fleurs sans pétales qui s'auto pollinisent ! La plupart des violettes se reproduisent aussi de façon végétative, par stolons. C'est aussi le cas de la potentille rampante.

Mais le plus extraordinaire a été la belle aristoloche à feuilles rondes, et la chenille du très rare papillon associé : la diane. La plante a la particularité d'avoir des fleurs qui piègent les moucherons, qui restent prisonniers le temps que les organes mâles situés au dessus émettent le pollen et sont ensuite libérés pour se refaire piéger et déposer le pollen sur le pistil situé au fond d'une autre fleur.

Les aristoloches (contiennent des toxines abortives) étaient utilisées autrefois pour soigner les problèmes gynécologiques.

Nous avons vu quelques plantes intéressantes, qui chacune a été le prétexte pour apprendre plein de choses, mais avons pu constater que l'environnement est relativement pauvre en plantes mellifères ; les abeilles du rucher école dépendent donc des cultures de plantes fourragères et des adventices des vignobles.

D'autres sorties botaniques ont eu lieu ou sont prévues dans les semaines et mois à venir. Si vous n'avez pas déjà reçu les informations, n'hésitez pas à nous contacter pour demander le programme ou nous proposer un lieu sympa pour une prochaine balade. ■

tés...dernières minutes...

Stage Élevage de reines

14 personnes ont suivi avec assiduité ce stage qui s'est déroulé sur 4 journées discontinues, calquées sur le calendrier d'élevage.

Après avoir rappelé la reproduction des individus qui composent le couvain, ont été abordés les critères de sélection qui doivent guider aux choix de la ruche élèveuse et de celle pourvoyeuse de larves. Mises en route de l'éleveuse, apprentissage du grefage avec divers outils : picking, pinceau, loupe éclairante, etc... Contrôle des acceptations, utilisation des cellules ou des reines vierges nées. Constitution de paquets d'abeilles, peuplement de nucléés de fécondations, changement de reines, introductions.

4 journées riches en info et pratiques, qui doivent permettre à l'apiculteur d'approfondir ses connaissances, et de garder son autonomie. ■

..actualités...dernières mi

Notre Association créée en 1969 va bientôt fêter son cinquante-naire. Il est dans notre ADN de vous apporter les infos et conseils utiles pour de bonnes pratiques apicoles. N'hésitez pas à nous consulter.



➔ Pour des conseils personnalisés, n'hésitez pas à vous adresser à votre Association GDSA de l'Ardèche.

<http://gdsa-ardeche.com/>